



## Reduction secteur commercial

Par **solive31**, le **10/09/2008** à **16:48**

Bonjour,

je suis conseiller commercial automobile depuis 12 ans dans la même société (filiale de marque française). mon statut est cadre. Je suis commercial secteur C c'est à dire que j'ai la responsabilité et la gestion de la clientèle de 7 agents de la marque soit un potentiel de x véhicules. je réalise mes objectifs à 106% depuis le début de l'année. ce qui représente 120 véhicules et une rémunération en fonction de ce volume.

mon employeur me convoque et oralement me stipule que mon secteur suite à l'embauche d'un nouveau commercial (non cadre) va prendre la responsabilité d'environ la moitié de mon secteur. mais que mes objectifs vont baisser.

il se trouve que la rémunération des commerciaux véhicules se fait en fonction du volume de véhicules vendus.

je signale donc à ma direction en présence du délégué du personnel, que cela revient à me baisser mon salaire de 40% et donc que je ne peux accepter cette situation.

que puis-je faire? quel recours ai-je? suis-je dans mon droit?

merci de me répondre

ps: j'ai demandé une compensation financière et ou une mutation interne sur un secteur à potentiel équivalent. ces deux solutions m'ont été refusées